

Division des personnels
enseignants

DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Françoise NOIRMAIN
Marion BOURACHON
Elisabeth DENIS

Tél : 01 64 41 26 22
01 64 41 26 52
Fax : 01 64 41 27 42

Mél : marion.bourachon@ac-creteil.fr

20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX

www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 7 février 2020

Monsieur le Recteur de l'académie de
Créteil

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1er degré

Pour attribution

Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une
circonscription

Pour information

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Mouvement départemental des instituteurs et des professeurs des écoles 2020 – Postes à profil

Annexes : *Tableau récapitulatif des postes à profil mouvement*
Fiche métier n°1 : conseiller pédagogique de circonscription généraliste
Fiche métier n°2 : conseiller pédagogique de circonscription EPS
Fiche métier n°3 : enseignant référent aux usages numériques
Fiche métier n°4 : conseiller pédagogique de circonscription ASH
Fiche métier n°5 : enseignant spécialisé chargé des classes relais
Fiche métier n°6 : enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés
Fiche métier n°7 : professeur des écoles maître formateur itinérant de circonscription
Fiche métier n°8 : enseignant ressources « difficultés de comportement en milieu scolaire » (ERDC)

Dans le cadre du mouvement départemental 2020, le dispositif propre au recrutement sur postes à profil est maintenu.

Afin de préparer le recrutement sur postes à profil dans les meilleures conditions, je vous demande de vous conformer à la procédure suivante.

Si vous souhaitez faire acte de candidature sur une ou plusieurs des fonctions ci-après énumérées, vous devez **OBLIGATOIREMENT prendre contact auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription demandée avant le lundi 23 mars 2020**, délai de rigueur.

Lors de cette prise de contact, vous veillerez à préciser la nature du ou des poste(s) sollicité(s) :



2

- **conseiller pédagogique**
 - CP adjoint de l'IEN,
 - CP adjoint IEN – ASH,
 - CP Education Physique et Sportive.
- **maître-formateur auprès d'un IEN** (circonscriptions ordinaires et ASH) :
 - maître-formateur informatique,
 - maître-formateur itinérant.
- **chargé de classe relais** – contact auprès de Madame DESLANDRES, conseillère technique départementale ASH (ce.77ash@ac-creteil.fr) ou tél : 01.64.41.27.92).
- **enseignant référent – ASH (ERSEH)** – contact auprès de Madame DESLANDRES, conseillère technique départementale ASH (ce.77ash@ac-creteil.fr) ou tél : 01.64.41.27.92).
- **enseignants ressources « difficultés de comportement en milieu scolaire » (ERDC)**
Concernant uniquement les postes ERDC, les candidats devront prendre contact auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription demandée **et** adresser parallèlement **une lettre de motivation et un curriculum-vitae, au plus tard le lundi 23 mars 2020, à :**

*Direction des services départementaux de l'éducation Nationale
DPE 1 – bureau de la mobilité
Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN cedex*

Le tableau récapitulatif des postes à profil mouvement et les fiches métiers joints en annexe de cette note précisent les titres professionnels requis et les missions dévolues.

ATTENTION :

Cette procédure conditionne, à terme, le maintien de votre candidature sur ces postes.

Elle ne se substitue aucunement à la saisie des vœux que vous devrez OBLIGATOIREMENT effectuer lors de la phase télématique de recensement.

Je vous invite à prendre connaissance de la note de service relative au mouvement départemental 2020 qui sera publiée sur le site de la DSDEN (www.dsden77.ac-creteil.fr).

Je vous rappelle que l'absence de saisie de vœux impliquera la non prise en compte de votre participation au titre des postes à profil.

IMPORTANT :

L'absence de prise de contact ou d'entretien avec l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription demandée entraînera automatiquement la neutralisation des vœux formulés.

J'appelle votre attention sur les modalités particulières relatives aux postes à profil de **professeur des écoles maître formateur itinérant** de circonscription : seul l'avis de l'IEN est nécessaire. Un avis défavorable entraînera automatiquement la neutralisation du vœu concerné.

Pour toutes les autres candidatures, vous serez convoqué(e) à un entretien devant une commission départementale qui vous attribuera le cas échéant un agrément d'une durée de 3 années par type de fonctions sollicitées.



3

Les personnels titulaires d'un agrément délivré en vue d'une nomination à titre définitif au 1^{er} septembre 2017 (mouvement départemental 2016) et qui n'auraient pas exercé ces fonctions quelque soit la modalité d'affectation durant l'une de ces 3 années scolaires (2017/2018, 2018/2019, 2019/2020) devront obligatoirement demander de nouveau leur agrément, au titre de la prochaine rentrée scolaire.

A titre d'exemple :

Si le dernier agrément a été délivré en 2017 pour la rentrée 2017/2018 :

Affectation sur le poste à profil prononcée à la rentrée scolaire : Agrément obtenu le :	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Commission pour la rentrée 2020/2021
01/09/2017	NON	NON	NON	OUI
01/09/2017	TPD ou PRO ou AFA	TPD ou PRO ou AFA	TPD ou PRO ou AFA	NON
01/09/2017	TPD ou PRO ou AFA	NON	NON	NON
01/09/2017	NON	TPD ou PRO ou AFA	NON	NON
01/09/2017	NON	NON	TPD ou PRO ou AFA	NON

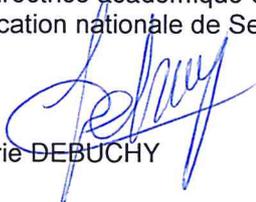
Ces entretiens seront organisés :

du lundi 20 avril 2020 au mercredi 29 avril 2020.

A l'issue de ces entretiens, vous serez destinataire d'un courrier vous informant du maintien ou non des vœux formulés.

Les candidats aptes à pouvoir assurer les fonctions demandées seront départagés au barème dans le cadre des opérations du mouvement.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de Seine-et-Marne


Valérie DEBUCHY